

2024 - 57

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 22
	CONTRE 04
	ABSTENTION 01

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration :

Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Jean-René COLOMBIER à François MINART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

9. Tarifs location salles Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour la location des salles de l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat. Les propositions sont les suivantes pour 2025 :

Salle Jean Monnet	2025
Particuliers/Privés	
Salle entière	800,00 €
demi-journée	
journée entière	1000,00 €

Associations Salsiennes - journée	215,00 €
Associations non salsiennes et organismes publics	475,00 €
à partir du 2ème jour	220,00 €

Salles Ravel, Rotonde, Bérard, 2^{ème} salle de cinéma	2025
Particuliers/Privés	
Bérard demi-journée	175,00 €
journée entière	240,00 €
Tarif dégressif 2ème journée	
Demi-journée	140,00 €
journée entière	190,00 €
2 ^{ème} salle de cinéma à mutualiser	
demi-journée	360,00 €
journée entière	420,00 €
Tarif dégressif 2ème journée	
demi-journée	250,00 €
journée entière	300,00 €
Ravel + rotonde demi-journée	400,00 €
journée entière	525,00 €
Associations Salsiennes - journée	200,00 €
Associations non salsiennes et organismes publics – journée	350,00 €

FORFAIT POUR RESTAURATION	
Ravel, rotonde et office	
Particuliers/Privés	
* journée entière	1000,00 €
* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h)	1500,00 €
* week-end (du vendredi 14h au lundi 10h) - salsiens	1100,00 €
Associations Salsiennes	
Journée entière	300,00 €
Associations non salsiennes et organismes publics	
Journée entière	600,00 €

ENSEMBLE ESPACE CULTUREL : Salle Jean Monnet + Ravel, Rotonde et office	
Tarif 1 ^{ère} journée	1800,00 €
Tarif 2 ^{ème} journée	900,00 €
Associations Salisiennes	
Journée	500,00 €
Associations non salisiennes et organismes publics	
Tarif 1 ^{ère} journée	1000,00 €
Tarif 2 ^{ème} journée	600,00 €
Location Vidéo Projecteur	300,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location des salles de l'espace culturel Lucien Basse-Cathalinat pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus,
- **MAINTIEN** le tarif forfaitaire de 150,00 € par association et par manifestation (quels que soient la durée et le nombre de salles) pour la location des salles dans le cadre des manifestations annuelles et récurrentes telles que : Salies à Peindre, la Fête du Sel, le Festival vidéo, la Fête du jumelage, l'Art en Vrac, la Fête des Sottises et l'audition de l'école de musique (CCBG),
- **ACCORDE une fois par an** la gratuité des salles aux associations dont le siège social est à Salies-de-Béarn et qui participent à l'animation de la ville à condition que l'évènement organisé dans la salle réservée ne génère pas de recettes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,


Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,


Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 19 septembre 2024

Mise en ligne sur le site Internet le : 19 septembre 2024